



INSCRIPTION BAPTÊME DES ENFANTS SCOLARISÉS 2026-2027

Chers parents,

Vous souhaitez inscrire votre enfant en âge scolaire pour suivre la préparation au baptême 2026-2027 sur la paroisse Sainte Marie des Sables d'Olonne.

Nous vous contacterons suite à l'inscription de votre enfant.

✓ Présentation du calendrier 2026-2027

Samedi 7 et Dimanche 8 novembre 2026 - PRÉSENCE OBLIGATOIRE

Samedi : 1^{ère} étape baptême : Etre accueilli : 10h30-12h à la Salle St Pierre 19 rue des Deux Phares Les Sables d'Olonne.

Dimanche : 11h – 12h : messe des familles en l'église St Pierre, 19 rue des Deux Phares, les Sables d'Olonne.

Samedi 5 et Dimanche 6 décembre 2026 PRÉSENCE OBLIGATOIRE

Samedi : 2^{ème} étape baptême : Entrée en catéchuménat 10h30-12h à la Salle St Pierre, 19 rue des Deux Phares Les Sables d'Olonne

Dimanche : 11h - 12h : messe des familles à St Martin de Vertou, 1 rue des Marais, à l'Île d'Olonne

Dimanche 29 novembre 2026 : Rassemblement des familles du doyenné : « **Tiens-toi prêt, il vient !** » : fête de la catéchèse du doyenné des Sables pour les enfants du CE2 au CM2 des écoles primaires privées et publiques Salle Charles Delavergne à St Vincent sur Graon de 10h à 15h30. - **PRÉSENCE OBLIGATOIRE**

Samedi 16 et Dimanche 17 janvier 2027 - PRÉSENCE OBLIGATOIRE

Samedi : 3^{ème} étape préparation baptême : lutter contre le Mal : 10h30-12h à la Salle St Pierre Rue des Deux Phares Les Sables d'Olonne

Dimanche : 11h - 12h : messe des familles en l'église St Pierre, 19 rue des Deux Phares, les Sables d'Olonne

Samedi 13 et 14 février 2027 - PRÉSENCE OBLIGATOIRE

Samedi : 4^{ème} étape préparation baptême : Célébrer le baptême Eglise Saint Pierre de 10h30-12h à la Salle St Pierre, 19 Rue des Deux Phares Les Sables d'Olonne

Dimanche : 11h - 12h : messe des familles à St Martin de Vertou, 1 rue des Marais, à l'Île d'Olonne.

Dimanche 21 mars 2027 : Jour des Rameaux : Procession du calvaire vers l'église St Nicolas les Sables d'Olonne à 9h00 **PRÉSENCE OBLIGATOIRE**

Samedi 27 mars 2027 : PB dernière rencontre /répétition St Pierre des Sables de 10h30-12h.

Dimanche 28 mars 2027 : Jour de Pâques, célébration des baptêmes des enfants scolarisés, 11h00 St Pierre des Sables d'Olonne.

DIMANCHE 20 JUIN : Messe d'action de Grâce à 11h00 église St Pierre des Sables d'Olonne, suivie d'un pique-nique tiré du panier- **PRÉSENCE OBLIGATOIRE**



PAROISSE SAINT MARIE DES SABLES D'OLONNE

18.09.2026

INSCRIPTION BAPTEME 2026-2027

Mr (nom, prénom).....

Mme (nom, prénom).....

Situation parentale : ☐ Mariés ☐ divorcés ☐ veuf(ve) ☐ en couple ☐ Pacsés

souhaite(nt) inscrire pour la préparation AU BAPTEME

Notre Fils/ Fille (nom, prénoms).....

Date et lieu de naissance :

Adresse postale de la famille :

CP Ville

Téléphone Portable (indiquer s'il s'agit de celui du père ou de la mère).....

Adresse courriel : (sur laquelle les informations aux parents seront envoyées)

Ecole de votre enfant:Ville :Classe :

Documents à fournir OBLIGATOIREMENT : un acte de naissance (copie intégrale) de votre enfant et un extrait de baptême doit être demandé pour le parrain et la marraine de l'enfant (à demander au diocèse du baptême de la personne concernée)

Attention *c. 873* : « *Un seul parrain ou une seule marraine, ou bien aussi un parrain et une marraine seront admis.* » Si le parrain ou la marraine sont mineurs, il faudra un représentant légal à noter sur les actes pour la signature. On peut célébrer un baptême avec un seul parrain baptisé sans marraine ou une seule marraine baptisée sans parrain. Les personnes non baptisées ne signent pas les actes le jour du baptême de votre enfant.

PARRAIN ET MARRAINE

Parrain :(Prénom et Nom, lien avec l'enfant) (âgé de ... ans)

☐ Extrait de baptême ☐ baptisé ☐ confirmé ☐ ayant communiqué ☐ non baptisé

Marraine :(Prénom et Nom, lien avec l'enfant) (âgée de ... ans)

☐ Extrait de baptême ☐ baptisée ☐ confirmée ☐ ayant communiqué ☐ non baptisée

Nous nous engageons à respecter les présences obligatoires de notre enfant lors des séances de préparation au baptême et nous avons bien noté qu'une absence non justifiée entrainera le report de la préparation et la célébration du baptême l'année suivante.

ACCORD DES PARENTS

Le Père de l'enfant

A, le.....

Signature (obligatoire)

La mère de l'enfant

A, le.....

Signature (obligatoire)

Je verse la somme de 30 euros par enfant pour l'année 2026-2027 correspondant à l'achat du livret, aux frais de fonctionnement des églises et des salles paroissiales, aux goûters et à la célébration du Baptême.

REGLEMENT ☐ PAR CHÈQUE à l'ordre de la paroisse Sainte Marie des Sables d'Olonne ☐ ESPÈCES